

## L'AGRICULTURE

## LA SITUATION DE L'INDUSTRIE DE LA BETTERAVE À SUCRIÈRE

**M. Don Boudria (Glengarry-Prescott-Russell):** Monsieur le Président, les producteurs de betteraves sucrière sont en difficulté et ont besoin d'une aide immédiate. Si le gouvernement n'agit pas sans tarder, 3,000 emplois seront perdus. Voici les mesures qui s'imposent: le versement du paiement de stabilisation pour 1983 et 1984, ce qui n'a pas encore été fait, et la mise en place d'une politique à long terme.

On cultive la betterave sucrière depuis 90 ans au Québec et depuis 60 ans en Alberta. Jusqu'en 1982, cette industrie était très rentable et pouvait satisfaire 10 p. 100 du marché canadien. Comme elle relève de la Loi sur la stabilisation des prix agricoles, le gouvernement n'a aucune raison de refuser de verser aux producteurs de l'Alberta, du Québec et du Manitoba, les paiements de stabilisation auxquels ils ont droit.

Ce n'est pas tout. Le gouvernement du Québec est propriétaire d'une raffinerie qu'il est disposé à vendre à moins que le gouvernement fédéral ne définisse une politique à long terme et ne stabilise les prix. À défaut d'une action immédiate, quelque 1,300 personnes perdront leur emploi dans cette province. Nous avons été témoins à maintes reprises de la façon dont le gouvernement est disposé à secourir des groupes ou des entreprises, mais il ne semble jamais . . .

**M. le Président:** Je dois interrompre le député, car son temps de parole est terminé.

\* \* \*

● (1405)

[Français]

## LES RELATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES

## LA POSITION DU GOUVERNEMENT

**Mme Suzanne Duplessis (Louis-Hébert):** Monsieur le Président, en tant que Québécoise soucieuse des intérêts du Québec, je voudrais faire écho à la Chambre des propos tenus par M. Jean-Louis Roy dans le journal *Le Devoir* d'aujourd'hui, suite à une entrevue avec le premier ministre, et je cite:

Monsieur Mulroney a dressé un inventaire remarquable de la complexité canadienne. Mais il est apparu fermement déterminé à poursuivre dans la voie qu'il avait tracée lors de la campagne électorale de l'été 1984 . . . Il est apparu soucieux de maintenir le cap sur ses objectifs connus, notamment du côté des relations intergouvernementales . . . et de la mise en ordre de la Loi constitutionnelle de 1982, et cela dans le sens des intérêts du Québec.

Non sans raison, M. Mulroney insiste sur les changements intervenus de ce côté depuis qu'il est aux affaires et sur sa profonde détermination à trouver des formules inédites qui fassent oublier les interminables querelles d'antan.

Il est encore trop tôt pour juger des effets à long terme de la politique de réconciliation lancée par M. Mulroney. Mais, dans l'état actuel des choses, il est évident qu'elle répond aux meilleurs intérêts de tous. On doit se réjouir que le premier ministre du Canada lui garde une place privilégiée dans la liste de ses priorités.

Et, M. Roy ajoute:

L'homme que nous avons reçu . . . est capable de jugements partisans et de réparties juteuses sur ses adversaires. Mais, il est aussi capable d'élévation, de franchise et courage.

«Vivre ensemble» est une immense opération.

Et, en tant que député . . .

**M. le Président:** À l'ordre! Je regrette d'interrompre l'honorable député, mais son temps de parole est terminé.

## Article 22 du Règlement

[Traduction]

## LES MINORITÉS VISIBLES

## LES MESURES DE RÉPARATION ENVISAGÉES POUR LES CANADIENS D'ORIGINE JAPONAISE INTERNÉS DURANT LA SECONDE GUERRE MONDIALE

**M. Ernie Epp (Thunder Bay-Nipigon):** Monsieur le Président, le gouvernement tergiverse pour réparer les graves injustices commises contre les Canadiens d'origine japonaise pendant les années 1940.

Il était pourtant parti du bon pied. En effet, le ministre d'État au multiculturalisme a émis, le 15 décembre 1984, un communiqué qui reprenait les promesses faites par le premier ministre (M. Mulroney) lorsqu'il dirigeait l'opposition.

Mais au début de 1985, le ministre a refusé de poursuivre les négociations promises qu'il avait déjà entreprises d'ailleurs. Il a décliné toute proposition d'indemnisation pour les propriétés perdues. L'attitude de son successeur, qui menace d'agir unilatéralement, nous rappelle étrangement l'action arbitraire envisagée par le gouvernement il y a un an.

Le caucus néo-démocrate considère que les modalités à suivre pour en arriver à une entente sur des indemnités substantielles sont aussi importantes que la valeur même de ces indemnités. Le gouvernement doit amorcer des négociations avec l'Association nationale des Canadiens d'origine japonaise. Il doit négocier avec elle des indemnités pour les propriétés et autres pertes telles qu'elles sont évaluées par Price Waterhouse. Le gouvernement doit également s'assurer que les réparations proposées pour préjudices moraux sont elles aussi acceptables aux yeux de l'Association nationale des Canadiens d'origine japonaise et il doit donc traiter de bonne foi avec les représentants légitimes de la communauté nippon-canadienne. Il ne saurait établir des mesures de réparation pour les injustices commises jadis s'il refuse maintenant de discuter sérieusement avec cette association.

\* \* \*

## LES AUTOCHTONES

## LA TENUE PROCHAINE DU SOMMET DES HOMMES D'AFFAIRES AUTOCHTONES

**M. Jack Scowen (Mackenzie):** Monsieur le Président, du 23 au 26 juin, aura lieu à Toronto le sommet des hommes d'affaires autochtones. Pour la plupart des autochtones, il s'agit de petites entreprises avec tous les tracasseries qui leur sont particuliers. Lors des séances de travail, il sera question de planification financière, de progrès techniques dans les services commerciaux, des possibilités d'expansion et de moyens de trouver de nouveaux débouchés. Les possibilités de servir les localités voisines et l'économie régionale environnante sont multiples.

Des séances spéciales auront lieu sur la fabrication de produits semi-finis, les entreprises de gros et les commerces de vente au détail, les services tertiaires, le tourisme, les médias et les divertissements, et la nouvelle technologie. On verra s'il n'y a pas moyen de créer des liens entre les petites entreprises autochtones de la même région de façon à en étendre les activités, si celles-ci sont traditionnelles.

Les projets résidentiels et commerciaux rapportent des milliards au Canada. Les dirigeants autochtones du monde des affaires estiment que les autochtones sont dans une situation idéale pour jouer un rôle prépondérant. Les réserves indiennes